

Prix Révélation

SAIF x La Kabine

règlement 2026

PREAMBULE

Arles constitue une plateforme incontournable pour la mise en valeur, la visibilité et le développement des artistes auteur·rices. Dans cette optique, nous nous engageons à renforcer cet élan en instaurant des prix dédiés à la promotion de la création émergente.

Prix photographique arlésien pour la création émergente, le prix Révélation a été décerné par Voies Off et la SAIF de 2013 à 2019. Relancé en 2024 à l'occasion de la reprise du Festival OFF Photo Arles, le Prix Révélation SAIF x La Kabine a pour ambition de promouvoir un prix photographique inclusif, respectueux et éthique pour tous·tes. Il soutient la nouvelle génération de photographes en valorisant des projets inédits ou peu exposés.

Nous souhaitons ainsi encourager la découverte de nouveaux talents et soutenir celles et ceux qui, par leur travail, enrichissent le monde de la photographie.

Doté d'une valeur totale de 5000 euros, ce prix récompensera un.e lauréat.e à hauteur de 2 000 euros avec la possibilité d'être exposé.e lors de l'édition suivante du Festival OFF Arles Photo. De plus, 30 finalistes seront sélectionné.e.s pour présenter leur série sous forme de projection à l'occasion de La Nuit de l'Émergence, lors de la semaine d'ouverture du Festival, en début juillet 2026. Les 30 finalistes recevront également des droits d'auteur de 100 euros chacun.e pour la présentation de leur travail.

LE FESTIVAL OFF ARLES PHOTO

Le Festival OFF Arles s'impose comme un rendez-vous incontournable pour les passionnés de photographie, les artistes et les professionnels du milieu. Conçu comme un espace d'expression libre et inclusif, il offre une vitrine unique à la création contemporaine, mettant en lumière aussi bien les talents émergents que les artistes confirmés.

En parallèle des Rencontres de la Photographie, le Festival OFF affirme son rôle d'acteur majeur dans la dynamique culturelle arlésienne. Il investit la ville à travers une programmation riche et accessible, fédérant un large public autour d'expositions, de projections et d'événements inédits. Gratuit et ouvert à toutes et tous, il encourage la découverte, la rencontre et le dialogue, faisant de la ville un territoire d'expression visuelle et créative.

Les deux premières éditions du Festival ont accueilli chaque année environ 50_000 visiteur-euses. En 2025, plus de 500 artistes et 200 expositions ont investi plus de 120 lieux de la ville d'Arles. Les jeunes créateurs et créatrices représentaient 60 % des artistes programmés.

Cet engouement témoigne de l'effervescence artistique qui anime Arles chaque été et de l'importance du OFF comme espace d'expérimentation et de diffusion dédié à la photographie sous toutes ses formes. Plus qu'un festival, le OFF Arles est un véritable laboratoire artistique, où la diversité des regards et des approches permet d'explorer les multiples facettes de l'image contemporaine.

Au cœur du Festival vibrent des valeurs essentielles qui orientent sa vision, son approche et l'ensemble de ses actions :

- Respect : nous valorisons la diversité et respectons les différences de chacun.e, qu'elles soient culturelles, ethniques, religieuses, de genre ou d'orientation sexuelle.
- Inclusion : nous nous engageons à créer un environnement accueillant pour tout.es, où chaque photographe peut exprimer sa vision du monde sans crainte de discrimination ou de harcèlement.
- Intégrité : nous agissons avec honnêteté, transparence et équité dans toutes nos interactions, tant sur le plan professionnel que personnel.
- Responsabilité : nous sommes responsables de nos actions et de leurs conséquences sur les autres et sur l'environnement. Nous nous engageons à minimiser notre impact écologique et à promouvoir des pratiques durables.

RÈGLEMENT DU PRIX RÉVÉLATION SAIF x LA KABINE 2026

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 Les organisateurs

La SAIF – Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe – est un organisme de gestion collective des droits d'auteur dont la mission est de défendre, percevoir et répartir les droits des auteurs et autrices des arts visuels. Créée en 1999, elle représente aujourd'hui près de 9 000 membres de tous les arts visuels dont plus de 6000 photographes. Avec son Action culturelle, La SAIF joue un rôle important dans la vitalité artistique en soutenant de nombreux festivals, prix et bourses en photographie.

La Kabine est une association engagée dans le soutien et la promotion de la création artistique émergente dans le domaine de l'image. Fondée en 2021 par trois diplômés de l'ENSP d'Arles, elle développe un programme dynamique d'expositions, de résidences, d'ateliers et d'événements pour accompagner les artistes et sensibiliser tous les publics aux enjeux de l'image contemporaine et des nouvelles images.

1.2. Objet du Règlement du Prix Révélation Saif x La Kabine 2026

Ce règlement a pour objet de définir les conditions du Prix et les obligations respectives de la SAIF, du Festival OFF et des participant.es et lauréat.es au Prix Révélation SAIF x LA KABINE.

Le Prix Révélation SAIF x LA KABINE s'inscrit dans une volonté de promouvoir un prix photographique inclusif, respectueux et éthique pour l'ensemble des participant.es, photographes, membres du jury, bénévoles et du public.

Ce règlement énonce les valeurs fondamentales ainsi que les comportements attendus dans le cadre de ce prix.

Doté d'une valeur totale de 5000 euros, ce prix récompensera un.e lauréat.e à hauteur de 2 000 euros avec la possibilité d'être exposé.e lors de l'édition suivante du Festival OFF Arles Photo. De plus, 30 finalistes seront sélectionné.e.s pour présenter leur série sous forme de projection à l'occasion de La Nuit de l'Émergence et pendant le Festival. Les 30 finalistes recevront également des droits d'auteur de 100 euros chacun.e pour la présentation de leur travail.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Prix est ouvert uniquement aux artistes-auteur·rices photographes professionnel·les, de toutes nationalités, âgé·es de plus de 18 ans. Les participants reconnaissent et déclarent qu'en cas de sélection ou de rémunération dans le cadre du présent concours, ils sont en mesure d'émettre et de transmettre une facture conforme à la législation et à la réglementation fiscales en vigueur dans leur pays de résidence.

Les participants s'engagent à se conformer pleinement à leurs obligations fiscales et sociales, notamment en matière de déclaration de revenus et de statut professionnel leur permettant l'émission de factures.

La Kabine ne saurait être tenue responsable du non-respect, par un participant, des obligations légales et fiscales qui lui incombent dans son pays de résidence.

La participation est possible sous réserve d'adhésion à l'association La Kabine (cf.2.1). Elle implique que le·la participant·e ait pris connaissance et accepté sans réserve toutes les clauses et conditions stipulées dans le présent règlement.

Le Prix Révélation Saif x La Kabine a pour objectif de mettre en lumière des projets qui n'ont pas encore, ou peu, eu l'opportunité d'être exposés ou récompensés, afin de donner une chance à des artistes moins représentés et de leur offrir la visibilité qu'ils méritent. Nous souhaitons ainsi encourager la découverte de nouveaux talents et soutenir celles et ceux qui, par leur travail, enrichissent le monde de la photographie.

Toute candidature présentant des photographies à caractère abusif, malveillant, diffamatoire, pornographique, xénophobe, sexiste, homophobe, raciste, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent et contraire à la morale ou discriminatoire sera automatiquement rejetée.

Tout.e participant.e qui ne respectera pas ce règlement ne pourra concourir et son dossier ne sera pas pris en compte.

2.1 Adhésion à l'association la Kabine

À partir de 2025, l'adhésion à l'association devient une condition obligatoire pour candidater au Prix Révélation SAIF x LA KABINE. Cette adhésion, d'un montant libre à partir de 5€, est valable une année civile et permet de soutenir les projets et les valeurs de l'association, à découvrir sur www.lakabine.com

2.2 Respect des droits d'auteur et des droits à l'image

Le.la candidat.e garantit qu'il.elle est bien l'auteur.ice des photographies proposées dans son dossier de candidature et qu'il.elle est seul.e détenteur.ice de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces œuvres ou, à défaut pour tout ou partie des œuvres sur lesquelles des tiers détiendraient des droits (y compris les droits à l'image éventuels des personnes représentées), qu'il/elle fasse son affaire de récupérer les droits en question, pour permettre l'exploitation de ses œuvres dans les conditions du Règlement.

III. MODALITÉ DE PARTICIPATION

Pour participer les artistes, auteures et auteurs, photographes doivent suivre les instructions ci-dessous :

3.1. Envoi du Dossier

Les participant.e.s doivent envoyer un seul dossier de participation avant la **date limite du 29 mars 2026 23:59 heure de Paris** par le formulaire présent sur le site internet www.festivaloffarles.com et sur le site de la saif www.saif.fr

3.2. Contenu du Dossier

Le dossier de participation doit comprendre :

- Le formulaire en ligne dûment rempli avec ses coordonnées, une biographie d'artiste, le titre et le texte de présentation du projet

- Un dossier au format PDF comprenant les éléments suivants :
 - NOM Prénom
 - Titre de la série
 - Une série photographique de 10 à 15 images

Le dossier de candidature doit être transmis sous la forme d'un **fichier PDF n'excédant pas 10 Mo**, composé comme suit :

Une page de garde simple indiquant **uniquement** le nom, prénom et le titre de la série.
La série photographique doit être présentée une image par page, en pleine page. Les candidats peuvent choisir un format de page horizontal ou vertical selon le format des images de leur projet, à condition que ce format soit uniformément respecté dans l'ensemble du document (toutes les pages en horizontal ou toutes en vertical).

Le fichier PDF doit être nommé de la manière suivante : PR26_NOM_PRENOM

Tout dossier ne respectant pas les consignes ci-dessus sera automatiquement rejeté.

Pour toute information complémentaire ou précision, les participants sont invités à consulter le modèle et le guide de candidature joints à la fin du document.

IV. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées par un jury composé d'expert.e.s et de professionnel.le.s de la photographie, qui désignera le.la lauréat.e et les finalistes à partir d'une présélection réalisée par un comité de spécialistes du réseau culturel de l'association La Kabine.

Le jury de l'édition 2026 réunit des experts et acteurs majeurs du monde de la photographie et de l'image.

La sélection valorisera les thématiques nouvelles ou les approches originales qui permettent de stimuler l'imaginaire et la réflexion autour de la photographie contemporaine selon des critères de pertinence thématique, qualité esthétique et/ou l'originalité du projet.

Une fois sélectionné.e.s, les finalistes et le.la lauréat.e seront invité.e.s à transmettre les images figurant dans leur PDF de candidature sous la forme de fichiers individuels en haute définition, dans le même format et ordre. Aucun changement et aucune nouvelle image sera accepté.

V. AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES DU LAURÉAT.E ET DES FINALISTES

Le/La Lauréate et les finalistes autorisent :

1. le Festival, la SAIF et La Kabine à diffuser lors d'une projection les photographies déposées dans le dossier de candidature lors d'une projection pendant La Nuit de l'Émergence et tout au long du Festival OFF Arles Photo.
2. le Festival, la SAIF et La Kabine à diffuser sur tout support ou procédé de communication du Festival Off d'Arles x La Kabine et la SAIF (exemple : site Internet, réseaux sociaux), dans le strict cadre de la promotion du Prix, pendant une durée de 5 ans à compter de l'annonce du lauréat.e. La SAIF et le Festival x La Kabine garde une trace dans les archives numériques. L'association demande un visuel libre de droit pour la presse et la communication du prix.

5.1. Autorisation d'exploitation des photographies – Communication digitale :

Le/la Lauréat.e et les finalistes autorisent expressément le Festival Off d'Arles, la Saif et La Kabine à exploiter les images issues de la série présentée dans le cadre de sa candidature, dans les conditions suivantes :

Diffusion : Les photographies pourront être diffusées lors de la projection publique intitulée La Nuit de l'Émergence et tout au long du Festival, sur les supports de communication du Festival Off d'Arles, de La Kabine et de la SAIF, incluant notamment :

- Les sites internet officiels
- Les réseaux sociaux
- Les supports imprimés liés à la promotion du Prix Révélation

Cadre d'utilisation : Cette exploitation est strictement limitée à la communication, la promotion et la valorisation du Prix et de ses lauréat.e.s, à titre non commercial. Aucune utilisation à des fins commerciales ou publicitaires extérieures à cet événement ne pourra être faite sans l'accord préalable de l'auteur.e.

Durée et Territoire : L'autorisation est consentie pour une durée de 5 ans à compter de l'annonce du/de la Lauréat.e, et valable pour une diffusion sur l'ensemble des territoires.

Archivage : Le Festival Off d'Arles et La Kabine sont autorisés à conserver les photographies dans leurs archives numériques et papier, à des fins documentaires et non commerciales.

L'auteur.e reste titulaire de l'intégralité de ses droits patrimoniaux et moraux, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le/La lauréat.e s'engage à communiquer sur le fait que sa série est lauréate du prix "Prix Révélation SAIF x LA KABINE" et à mentionner le Festival et la SAIF. Le montant des droits d'auteur que le/la lauréate touche au titre de ces exploitations, qu'elles aient lieu ou non, est compris dans le versement de la dotation de 2 000 euros et à hauteur de 100 euros TTC. La Kabine communiquera un template pour les réseaux sociaux.

Les finalistes s'engagent à communiquer sur le fait que leur série est finaliste du prix "Prix Révélation SAIF x LA KABINE" et à mentionner le Festival et la SAIF. Le montant des droits d'auteur que les finalistes touchent au titre de ces exploitations, qu'elles aient lieu ou non, est de 100 euros TTC. La Kabine communiquera un template pour les réseaux sociaux.

Le dépôt d'un dossier de candidature au Prix Révélation SAIF x LA KABINE implique l'acceptation du présent Règlement, dans l'acte de remplir et soumettre le formulaire.

VII. ANNULATION :

La Kabine et/ou la SAIF se réserve expressément le droit, si les circonstances l'exigent en cas de force majeure, d'annuler à tout moment l'organisation et/ou l'attribution du Prix.

VIII. DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies dans le dossier de candidature et sur la fiche d'inscription des candidatures sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Kabine.

Les données collectées seront communiquées aux seules personnes intervenantes à la réception des dossiers de candidature, de la présélection des dossiers de candidature et de la nomination d'une lauréate.